## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME SOLANGE BIAGGI

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 11 Décembre 2020

OBJET: Soutien aux structures communales et associatives d'accueil petite enfance (crèches et haltes-garderies) exercice 2020 - 6ème répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer les subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet.

La dépense (51 920 € en fonctionnement) sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

## À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées